

LES MODALITÉS DE PRISE EN COMPTE DU HANDICAP LORS DES FORMATIONS

CAP MÉDITERRANÉE – Organisme de formation

Conformément aux dispositions de la loi du 11 février 2005 pour l'égalité des droits et des chances, la participation et la citoyenneté des personnes handicapées, et à celles de la loi du 5 mars 2014 relative à la formation professionnelle, à l'emploi et à la démocratie sociale, Cap Méditerranée s'engage à promouvoir l'inclusion et l'accessibilité de ses actions de formation pour tous les participants, quelles que soient leurs situations.

1. Identification des besoins spécifiques

Avant le démarrage de chaque formation, Cap Méditerranée procède à une évaluation des besoins spécifiques des participants. Cette évaluation peut être réalisée au moyen d'un questionnaire pré-formation, de la fiche technique de préparation de la session et/ou d'un entretien individuel. Elle permet d'identifier les éventuelles situations de handicap, leurs incidences sur le parcours de formation et les aménagements ou compensations nécessaires.

Avec l'accord de la personne concernée, la référente handicap analyse les adaptations pouvant être mises en œuvre directement et détermine, lorsque cela est nécessaire, les partenaires, experts ou ressources externes à mobiliser.

2. Modalités de prise en compte du handicap lors des formations

Les compensations et adaptations susceptibles d'être mises en œuvre peuvent notamment se décliner comme suit :

Situation de handicap	Modalités de prise en compte
Handicap visuel	• Fournir des documents en format électronique permettant la lecture par synthèse vocale ou l'agrandissement à l'écran. • Vérifier que le stagiaire dispose d'un écran et, à défaut, en prévoir la mise à disposition. • Proposer des supports imprimés en gros caractères. • Proposer une place à proximité de l'écran de projection. • Privilégier, lorsque cela est adapté, l'écran de projection plutôt que le paper-board ou le tableau.
Handicap auditif	• Mobiliser, lorsque nécessaire, un interprète en langue des signes française (LSF) et faciliter les échanges nécessaires à la traduction. • Fournir des sous-titres pour les supports vidéo lorsque cela est possible et pertinent. • Adapter le rythme des exposés et des échanges ainsi que la posture du formateur afin de faciliter notamment la lecture labiale.
Handicap moteur	• Vérifier l'accessibilité des lieux et des locaux avant la formation. • Aménager la salle afin de faciliter les déplacements. • Reproduire, lorsque cela est nécessaire et possible, les adaptations du poste de travail : espace dédié, matériel numérique adapté ou équipement spécifique.
Troubles Dys	• Prévoir, si nécessaire, un temps d'accompagnement individuel.

	• Examiner avec le participant le choix des caractères, la présentation et le format des documents. • Formuler des consignes claires et précises et les reformuler si nécessaire.
Autres situations / besoins spécifiques	• Analyser la situation avec le participant afin d'identifier les incidences sur la formation. • Adapter, selon les besoins, le rythme, les supports, les modalités pédagogiques ou d'évaluation. • Solliciter une ressource spécialisée lorsque la situation nécessite une expertise complémentaire.

3. Principes de notre démarche

La personnalisation : Adapter les solutions aux besoins spécifiques de chaque apprenant.

La collaboration : Travailler avec les personnes concernées sur l'évaluation de leurs besoins, avec les employeurs et avec tout partenaire utile au bon déroulement de la formation.

La veille et le suivi : S'assurer, lorsque cela est nécessaire, que les dispositions utiles sont prises dans l'entreprise afin que la formation puisse être suivie d'effet lorsqu'elle met en évidence des besoins d'adaptation en situation d'emploi.

La confidentialité : Ne recueillir et ne partager que les informations nécessaires à l'organisation des adaptations, dans le respect de la confidentialité et avec l'accord de la personne lorsque la situation l'exige.

4. Réseau de partenaires, experts et ressources mobilisables

Afin de pouvoir accueillir, accompagner, former ou orienter les personnes en situation de handicap, Cap Méditerranée identifie un réseau de partenaires, d'experts et de ressources mobilisables. Le recours à ces acteurs dépend de la situation, du besoin de compensation identifié et de leur champ d'intervention.

Partenaire / ressource	Champ de mobilisation	Modalité de recours
AGEFIPH https://www.agefiph.fr	Information, ressources et dispositifs relatifs à l'accès à la formation et à l'emploi des personnes en situation de handicap.	Sollicitation par la référente handicap selon le besoin identifié.
Ressource Handicap Formation - AGEFIPH Provence-Alpes-Côte d'Azur Tél: 0 800 111 009	Appui à l'analyse des besoins et à la recherche de solutions d'adaptation ou de compensation dans le parcours de formation.	Mobilisation lorsque la situation nécessite une expertise complémentaire.
Cap emploi https://www.capemploi-13.com/ Tél: 04 91 16 54 00	Accompagnement spécialisé vers et dans l'emploi des personnes en situation de handicap.	Orientation ou mise en relation, avec l'accord du bénéficiaire, lorsque l'articulation emploi/formation le nécessite.
MDPH - Maison départementale des personnes handicapées https://www.mdph13.fr/	Information, orientation et accès aux droits et dispositifs liés au handicap.	Orientation vers la MDPH territorialement compétente lorsque la demande relève de ses missions.
FIPHP https://www.fiphfp.fr/nos-regions/provence-alpes-cote-d-azur	Ressources relatives à l'insertion et au maintien dans l'emploi des personnes en situation de handicap dans la fonction publique.	Mobilisation lorsque le bénéficiaire ou l'employeur concerné relève de la fonction publique.

Ressources spécialisées selon la situation	Interprétariat LSF, accessibilité numérique, adaptation de supports, aides techniques ou humaines et expertises spécifiques.	Recherche et mobilisation au cas par cas en fonction de la nature du besoin.
--	--	--

5. Modalités de mobilisation du réseau

- 1. Repérage du besoin** - La situation ou le besoin particulier est signalé lors de l'inscription, de l'analyse du besoin ou au cours de la prestation.
- 2. Échange avec le bénéficiaire** - La référente handicap précise avec la personne les incidences éventuelles sur la formation et les besoins de compensation.
- 3. Définition des adaptations** - Cap Méditerranée détermine les adaptations pédagogiques, organisationnelles, matérielles, techniques ou humaines pouvant être mises en œuvre.
- 4. Mobilisation du réseau** - Lorsque la situation nécessite une expertise complémentaire, la référente handicap sollicite le partenaire ou la ressource appropriée.
- 5. Mise en œuvre et suivi** - Les adaptations retenues sont intégrées à la prestation et leur adéquation est suivie pendant le parcours.
- 6. Orientation si nécessaire** - Lorsque Cap Méditerranée ne peut mettre en œuvre les adaptations nécessaires, la personne est orientée vers un acteur ou un dispositif spécialisé susceptible de répondre à son besoin.

6. Référente handicap

Samira FERFACHE - Directrice déléguée de Cap Méditerranée

33 boulevard du Maréchal Juin - 13004 Marseille

Téléphone : 07 78 05 00 43

Courriel : samira.ferfache@cap-med.fr

La référente handicap assure l'identification des ressources mobilisables, l'appui à l'analyse des besoins, la coordination des adaptations et l'orientation vers les partenaires spécialisés lorsque cela est nécessaire.

7. Actualisation, veille et traçabilité

La liste des partenaires et ressources mobilisables est vérifiée au minimum une fois par an et à chaque évolution significative des dispositifs ou interlocuteurs identifiés. Les adaptations et orientations mises en œuvre sont tracées dans le dossier de la formation, dans le respect de la confidentialité des informations concernant le bénéficiaire.

Date de mise à jour : 19 septembre 2026

Validation : Direction de Cap Méditerranée